RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 30 MAI 2023

portant promotion au grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle

NOR : AGRS2311714A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 fixant les taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2023 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 ;

Arrêtent :

Article 1er

Les ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts de classe normale dont les noms suivent sont promus au grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle à compter du 1er janvier 2023 :

1 PRILLARD Joël
2 BURQ Jérôme
3 THUMMEL Richard
4 MATHURIN Joël
5 NATAF Jean-Michel
6 MARTY Fabrice
7 BOUCHET Christine
8 ROUSSET Olivier
9 VARDON Pascal
10 JOURDIER du BREUIL Geneviève
11 CINOTTI Bruno
12 COLAS BELCOUR François
13 MATHIEU Yannick
14 ZIZI Farid
15 GIRY Éric
16 PREUX Muriel
17 PONCET Jean-Damien
18 FOURNIER-DJIMBI Meriem

19 BLUHM Hervé
20 COUDERT Stéphane
21 LUU Paul
22 FAUVRE Daniel
23 STOLL Magali
24 LAVARDE Françoise
25 DUNCOMBE Marc
26 BOISSEAUX Thierry
27 AUZARY Philippe
28 COUSSOT Philippe
29 GAUTHIER Pascal
30 NUTI Isabelle
31 MESUROLLE Christine
32 POISSON Frédéric
33 GAL Gilles
34 WOLF François
35 BOURSIN Jean-Christophe
36 BUISSON Laurent
37 QUINTIN Christophe
38 SCHWARTZ Christian
39 DESTIVAL Isabelle
40 LARGUIER Michel
41 ROUBIEU Philippe
42 BRULE Hervé
43 CHALUS Jean-Pierre
44 COURTINE Thierry.

Article 2

La Secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et le Secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et au *Bulletin Officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 30 MAI 2023

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
et par délégation,
Pour le ministre de la transition écologique et
de la cohésion des territoires,
et par délégation,

La cheffe du centre interministériel de gestion des IPEF

Anne-Sophie ECARNOT